

Intitulé du poste

Médecin des personnels au Rectorat de Poitiers

Poste à pouvoir

01/09/2021

Informations générales

Domaine fonctionnel	Prévention, conseil et pilotage en santé
Emploi	Médecin du travail
Organisme de rattachement	Rectorat de Poitiers
Employeur	Rectorat de Poitiers
Versant	Fonction publique de l'Etat
Catégorie	Catégorie A (cadre)

Descriptif du poste

Le médecin des personnels exerce sa mission en faveur des personnels sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, affectés dans les établissements d'enseignement du 1er et du 2nd degré ainsi que dans les DSDEN et le Rectorat.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du recteur de l'académie de Poitiers et est rattaché fonctionnellement au médecin conseiller technique du recteur.

L'activité du médecin des personnels fait partie intégrante de la politique académique de gestion des ressources humaines. Il exerce en étroite collaboration avec la directrice des ressources humaines de l'académie, ainsi qu'avec tous les acteurs et services relevant du domaine "ressources humaines" - notamment les divisions de gestion des personnels.

Il participe aux différentes instances de pilotage.

Le médecin des personnels a accès à tous les lieux de travail des personnels.

Au titre de son expertise médicale, le médecin des personnels conseille l'administration et les personnels en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions d'exercice pour les différents métiers de l'éducation nationale. A ce titre, il est également associé à l'analyse des risques professionnels ainsi que des causes d'accidents de travail et de maladies professionnelles, et à leur remédiation.

Le médecin des personnels travaille en collaboration étroite avec l'ISST, le conseiller académique de prévention et la psychologue du travail et les assistantes sociales du service des personnels.

Il est membre de droit du CHSCT académique.

Le médecin des personnels assure la consultation des personnels en difficulté pour raison de santé impactant la vie professionnelle.

Il fait part à l'autorité académique de ses préconisations pour la prise en compte des besoins de santé de ses consultants dans le cadre professionnel.

A la demande de l'autorité académique, il donne un avis sur la compatibilité entre l'état de santé et l'exercice des missions, et, le cas échéant, sur la nécessité de saisir le comité médical départemental et fait part de ses préconisations.

Le médecin des personnels contribue au suivi des personnels identifiés par l'autorité administrative comme ayant des conditions de travail présentant un risque pour la santé.

Il participe à la bonne insertion professionnelle des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi et au suivi de leurs conditions d'exercice. Il assure par ailleurs, le suivi des personnels développant un handicap en cours de carrière.

Il consolide le dispositif de surveillance particulière (SMP) pour les personnels exposés aux risques liés à l'amiante ou aux poussières de bois.

Il améliore le suivi des personnels en congé long de maladie afin d'accompagner soit la reprise de fonction, soit le reclassement, soit l'invalidité.

Descriptif de l'employeur

Rectorat de Poitiers

Nombre d'agents : 29 220 dont 21 595 enseignants répartis sur 4 départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne)

Conditions particulières d'exercice

Le médecin des personnels conseille l'administration et les personnels sur :

- les aménagements de poste de travail
- les parcours de carrière liés à la situation de santé, et notamment sur l'élaboration des projets de reconversion et de reclassement professionnel.

Le médecin des personnels assure, chaque fois que nécessaire, les liaisons avec les comités médicaux départementaux et les commissions de réforme.

Le médecin des personnels propose des actions d'information et de formation s'intégrant dans le programme annuel de prévention. Il y participe en tant que de besoin.

Information complémentaire

La rémunération est appréciée en référence à la grille inscrite dans la convention collective du personnel des services interentreprises de médecine du travail (PRESANSE).

Modalités de candidature :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la copie du dernier compte rendu d'entretien professionnel doivent être adressés selon indications suivantes :

- l'original doit être expédié au rectorat de l'académie de Poitiers, à l'attention du docteur Tissier Fizazi Patricia – 22 rue Guillaume VII le Troubadour – CS 40625 – 86022 POITIERS Cedex

- un double du dossier de candidature doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante : jean-baptiste.lapierre@ac-poitiers.fr

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux contractuels

Statut du poste

Vacant